

# SIDRU, l'horizon s'éclaircit

Depuis une dizaine d'années, le Syndicat intercommunal de destruction des résidus urbains (SIDRU) faisait périodiquement l'objet d'articles de presse, non pour les incontestables performances techniques et environnementales d'Azalys, son usine d'incinération des déchets ménagers, mais pour les divers épisodes, tant financiers que judiciaires, du feuilleton de la gestion des emprunts complexes à taux variables (des "swaps") contractés entre 2005 et 2007 auprès des banques Natixis et Defpa.

## Dans la tourmente des emprunts toxiques

En 2008, en pleine crise des subprimes, ce sont, à l'instar du SIDRU, des centaines de collectivités territoriales qui se retrouvent piégées dans la tourmente de ces emprunts qui se révèlent toxiques et dont les taux d'intérêts s'envolent de façon insoutenable pour elles. Quelques années et actions en justice plus tard, deux problèmes majeurs obéraient encore en 2017 l'avenir du syndicat : le règlement de sa condamnation dans le litige l'opposant à la banque Defpa et la sortie du "swap" contracté avec Natixis, cet emprunt qui continuait à faire courir un fort risque financier au SIDRU.

## Un accord prometteur

Deux sujets sensibles et complexes mais deux sujets réglés. En effet, forte du soutien de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), l'action déterminée de Jean-Luc Gris, Président du SIDRU, a permis, début juin, ce qui s'apparente à une véritable sortie de crise.

D'une part le syndicat a obtenu le financement lui permettant de régler le reste (12,5 millions d'euros) des sommes dues à la banque Defpa sur une condamnation de 19,9 millions d'euros. D'autre part, avec le concours de la société Orfeor, conseil en gestion de dette pour le secteur public local, Jean-Luc Gris a obtenu et signé le 1<sup>er</sup> juin dernier un protocole d'accord transactionnel avec Natixis, dans lequel chaque contractant a pris sa part. Figeant le montant des remboursements, cet accord écarte les risques induits par la volatilité du produit structuré dont est enfin sorti le syndicat.

## Les usagers non impactés

Reste à la charge du SIDRU le remboursement de 26 millions d'euros (sur un litige de 60 millions d'euros en 2015 et de 40 millions d'euros en 2018), 3 millions d'euros ayant été versés à la signature et les 23 millions d'euros restant s'échelonnant sur dix ans grâce aux garanties apportées par la Communauté Urbaine et la Communauté d'Agglomération. Cette échéance permet au syndicat d'absorber les montants à sa charge, ainsi les remboursements n'impacteront pas à la hausse la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

## Un très bel outil au service du territoire

*"Ce protocole d'accord nous permet d'envisager de façon plus sereine l'avenir, et ce d'autant plus que nous devenons propriétaires de l'usine Azalys dès la fin de cette année. Les tribulations liées aux emprunts toxiques ont longtemps éclipsé le fait qu'avec cette usine nous disposons d'un très bel outil, très performant, au service du territoire. Innovante dès sa conception, elle compte encore aujourd'hui au nombre des usines d'incinération les plus respectueuses de l'environnement en Europe".*

Matthieu Saillard, Directeur des Syndicats Intercommunaux de la boucle de Saint-Germain-en-Laye

## LE SIDRU en bref

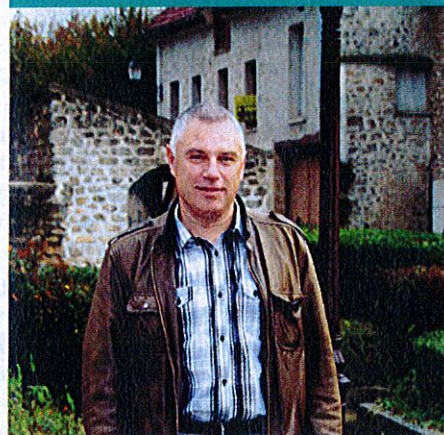
### Quel est le coût pour les usagers ?

- Une cotisation fixe de 12 € par habitant et par an (somme inchangée depuis 2012).
- Une facturation de 116,5 € H.T à la tonne incinérée.

### Comment le SIDRU valorise-t-il les déchets ?

Il produit de l'électricité qui lui permet d'être autosuffisant et de revendre 40 000 kWh par an sur le réseau, au prix du marché libre de l'électricité.

Le choix a été fait à l'époque de la construction de l'usine de l'installer loin des habitations afin de limiter au mieux les nuisances (camions, bruits, nuisances « esthétiques »...). De ce fait, la transformation énergétique la plus appropriée était la production d'électricité, simple à transporter sur le réseau. Aujourd'hui, la possibilité d'avoir un réseau de chaleur à partir de l'usine est à l'étude.



## Des perspectives de développement

*"Cet accord et le fait que le SIDRU sera très bientôt propriétaire de l'usine sont pour nous l'occasion de prendre un nouveau départ. Nous allons penser l'avenir industriel de ce bel outil, chose que nous ne pouvions pas faire sereinement avec une épée de Damoclès financière au-dessus de la tête. Les perspectives de développement en termes de valorisation de l'énergie ne manquent pas, à commencer, par exemple, par la récupération de chaleur au bénéfice du maraichage hors sol. Quoi qu'il en soit, l'avenir est à écrire et nous sommes heureux d'en être redevus les auteurs".*

Jean-Luc Gris, Maire de Gaillon-sur-Montcient et Président du SIDRU